



Mairie de Collemiers

2 rue du Presbytère  
89100 Collemiers

## INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

- **Enfants nés en 2021, 2020**: Pré-inscriptions à **la Mairie de Gron** (venir retirer dès maintenant à la mairie de Collemiers une dérogation).

### Inscriptions à **l'école maternelle de Gron** entre le 2 et le 12 avril 2024 :

Vous pourrez prendre rendez-vous au 03 86 65 21 21 aux jours et horaires suivants  
du **4 mars au 29 mars** :

- entre 7 h 45 et 8 h ou entre 12 h et 13h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- entre 7 h45 et 8 h 15 les mercredis.

N'hésitez pas à laisser votre nom, prénom et n° de téléphone afin de pouvoir être rappelé.

Vous pouvez également établir un contact par mail à l'adresse suivante : [0891183c@ac-dijon.fr](mailto:0891183c@ac-dijon.fr)

**ATTENTION** : Vous devrez pré-inscrire votre enfant à la mairie de Gron **avant de contacter l'école.**

- **Enfants nés en 2019 (futurs GS), en 2018 (futurs CP)** : prendre rdv à la mairie en appelant au 06 83 99 83 93 afin de mettre à jour le dossier scolaire pour la rentrée 2024.

- **Enfants nouvellement arrivés sur la commune** : inscriptions à la mairie de Collemiers **à partir du 02/04/2024**

(Formulaires disponibles sur le site de de la Mairie de Collemiers ou sur simple demande en téléphonant au 03 86 65 93 77 ou 06 83 99 83 93)



*Mairie de Collemiers*

*2 rue du Presbytère*

*89100 Collemiers*

**TOUTE INSCRIPTION SE FERA EN MAIRIE SUR RENDEZ-VOUS**

**(Tél : 06 83 99 83 93)**

**Joindre au dossier les documents suivants pour l'inscription des enfants nouvellement arrivés sur la commune :**

- carte d'identité du parent venant inscrire l'enfant
- copie du livret de famille ou copie d'extrait d'acte de naissance
- copie du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et à la garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce
- carnet de santé (copie des pages relatives aux vaccinations obligatoires)
- P A I (Projet d'Aide Individualisé) le cas échéant
- Si possible attestation d'assurance pour l'année scolaire à venir (responsabilité civile et individuelle)
- justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer..) de moins de 3 mois ou échéancier